

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Pour des chantiers plus respectueux de l'environnement

Ensemble contribuons à réduire les impacts de nos chantiers sur l'environnement !

Respectons le voisinage

Les travaux et les installations de chantier sont souvent sources de nuisances : bruit, salissures, poussières, circulation d'engins, modification des accès...

Veillons à ne pas causer plus de troubles que nécessaire !!

Diminuons nos déchets

Le respect de l'environnement commence par la propreté du chantier. Ne faisons pas du chantier une poubelle mais effectuons le stockage, le tri et l'élimination de nos déchets correctement.

Limitons la pollution de l'air

Le domaine des transports est le deuxième émetteur de gaz à effet de serre. Engageons nous à réduire la pollution de l'air en limitant nos transports en voiture et privilégions les modes de transports doux et les transports en commun.

N'oublions pas d'adapter nos procédés de travail à la réduction des émissions de poussières et de gaz polluants.

Préservons les milieux et la biodiversité

Une pollution accidentelle peut être lourde de conséquences sur les milieux naturels qui accueillent une vie importante. Veillons à ne pas endommager les végétaux ou les animaux pour ne pas rompre les équilibres biologiques, en protégeant la flore du chantier et en respectant les règles de stockage et de manipulation des substances dangereuses.

De plus, soyons vigilant et réactif face aux situations à risque.

L'eau est une ressource rare, économisons-là

Afin de diminuer les consommations en eau, effectuons des gestes simples et efficaces : évitons les tuyaux qui fuient, évitons de laisser les robinets ouverts et utilisons les eaux pluviales pour laver les engins et les outils.

Réduisons nos consommations énergétiques

Les principales sources d'énergie proviennent du pétrole et du nucléaire, tous deux très impactant sur l'environnement. Effectuons des gestes simples pour réduire nos consommations énergétiques comme éteindre les appareils une fois qu'on a fini de les utiliser ou éteindre la lumière en sortant d'une pièce.

Signatures

.....
.....
.....
.....

Ce document sera affiché dans le bungalow de chantier.

Il doit être signé par tous les corps de métier intervenant sur le chantier.

Le titulaire veille à la mise en application des prescriptions de la présente chartre par une concertation permanente avec le responsable de chantier, par des contrôles accompagnés lors des réunions de chantier et par des visites inopinées sur le site.